

Séance du 20 juin 2011

Le vingt juin deux mille onze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

Etaient présents : Mesdames Marie Sabine FOREST MUR, Véronique FAVRY, Véronique SAUZEDE, Messieurs Stephen HAYTER, Philippe NEUVILLE, Jérôme FERNANDEZ, David FERNANDEZ, Roland SIRE, Etienne MERVOYER.

Absents excusés : Messieurs Marc FLANDIN, Mesdames Danielle CANTIE, Muriel GAXIEU, Sandrine MATEO, Lise SIMON.

Secrétaires de séance : Mesdames Véronique FAVRY et Véronique SAUZEDE.

ORDRE DU JOUR :

- Elaboration du schéma Départemental de la Coopération Intercommunale
- Délibération autorisant la signature d'une convention entre la commune et ERDF
- Coût des concessions au cimetière
- Subvention aux associations (suite et fin)
- Cérémonie du 14 juillet 2011
- Accessibilité des agents communaux aux heures supplémentaires
- Parking foyer : arrêté d'interdiction aux véhicules > 5.5 T d'accéder au parking
- Rentrée scolaire pour garderie
- Création d'un poste (avancement de grade) HERNANDEZ José
- Questions diverses

En introduction, Monsieur le Maire indique qu'il convient de compléter l'ordre du jour et d'y inscrire les points suivants :

- Modification et rajout d'un délibéré sur le SPANC (approuvé à l'unanimité)
- Délibération décision modificative n°2
- Délibération instituant le principe de la PVR (Participation Voirie et Réseaux) sur le territoire communal
- Délibération détermination du montant de la participation au fonctionnement de l'école de Campagne pour les enfants domiciliés sur les communes de Brenac, Fa, St Ferriol et Granes
- Délibération sur l'aménagement des abords du cimetière de Madame. Dons et achats de terrains

Ensuite, Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du dernier conseil et le soumet au vote de l'assemblée.

I - Elaboration du schéma départemental de la coopération intercommunale :

Madame Marie Sabine FOREST MUR et Monsieur Roland SIRE ont représenté la commune de Campagne sur Aude lors d'une réunion qui s'est tenue à LIMOUX.

Le compte rendu de cette réunion est à disposition des conseillers en Mairie.

Le dernier jour pour prendre position a été fixé au 08 août 2011.

Une délibération devra être prise, sur la position adoptée par la commune avant le 8 Août 2011.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les communes d'Espérasa et de Rouvenac ont exprimé le vœu de se rattacher à la Communauté des Communes de Couiza.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a assisté ce jour à une réunion sur le sujet à AXAT, au cours de laquelle il a noté que les Communautés de Communes de Quillan, Axat, Pays de Sault et Chalabre sont d'accord pour travailler ensemble. Au cours de la réunion l'assemblée a regretté à l'unanimité des membres présents que l'Etat retienne une enclave telle que la Communauté de Communes de Couiza qui a toute sa place au sein du groupement du pays Haute-Vallée.

Monsieur David FERNANDEZ fait part au conseil de son opinion sur l'intégration de Chalabre au sein de la nouvelle Communauté de Communes.

Monsieur Roland SIRE indique qu'une hausse importante des impôts sur le non bâti pourrait découler du rattachement de la Communauté de Communes du Pays de Sault.

Monsieur le Maire propose d'attendre le prochain conseil de la fin Juillet pour débattre et délibérer sur ce point.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

II - Délibération convention avec ERDF :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une délibération doit être signée concernant la convention entre la commune et ERDF, Monsieur Philippe NEUVILLE ayant été désigné lors de la dernière séance pour être le représentant de la commune.

Le Conseil donne son accord à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

III - Coût des concessions au cimetière :

Monsieur Roland SIRE informe le conseil que cinq concessions ont été créées du fait de la démolition de l'abri situé à l'entrée du cimetière Madame.

Il indique également que Monsieur THARIN s'est proposé pour rénover bénévolement la grille d'entrée et informe le conseil que Messieurs THARIN et GONZALEZ désirent acheter une concession.

Monsieur Roland SIRE demande que le coût des concessions soient fixées, ainsi que leur durée, et fait part au conseil de ses recherches sur les divers tarifs pratiqués par les communes voisines, pour exemple Espérasa pour une concession de 7m², perpétuelle 80 ans, demande 500,00 €.

Messieurs Philippe NEUVILLE et Etienne MERVOYER demandent que les concessions soient perpétuelles.

Il convient de fixer la durée d'une concession perpétuelle, 80 ou 30 ans, et son coût.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, la durée de la concession est perpétuelle et son coût à 700,00 € HT pour 6 m² et 350,00 € HT, ces montants étant annuellement révisable pour 3 m².

Monsieur Roland SIRE prendra contact pour fixer les modalités de l'achat avec Messieurs THARIN ET GONZALEZ.

S'agissant de la vente de concessions, elle doit s'opérer par la Mairie, qui en assurera l'achat au prix de 56 €.

Monsieur Stephen HAYTER demande que la réalisation d'un columbarium soit étudiée, ce point pourrait être inscrit au projet année 2012.

IV - Subvention aux associations :

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'Association "Trésor Cathare" a fourni tous les documents demandés et présente une comptabilité saine et conforme à la réglementation.

De plus, cette association réhabilite le puits situé dans l'impasse de l'Eglise, à titre

bénévole.

Une subvention de 200,00 € leur est accordée à l'unanimité.

Concernant la Pétanque Campenoise, aucun bilan financier n'a été transmis pour l'instant et aucune assemblée générale n'a pu être tenue.

Si les documents attendus sont fournis, une décision sera prise lors du prochain conseil.

V - Cérémonie du 14 Juillet :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'être présent autant que possible lors des cérémonies officielles.

S'agissant du 14 Juillet, la cérémonie traditionnelle aura lieu cette année en fin d'après midi, à 18h30. La mise en place s'effectuera à compter de 17 h 30.

Dépôt de gerbe, discours du Maire et vin d'honneur sur les pelouses de la Mairie ponctueront cette manifestation patriotique.

VI - Accessibilité aux heures supplémentaires par les agents communaux :

Monsieur le Maire informe le conseil du montant des salaires nets perçus par Monsieur Alain FERNANDEZ et Madame Valérie BELLILI. Il indique que par rapport aux services rendus par ces deux agents, il convient de mieux reconnaître leur manière de servir et leur octroyer des heures supplémentaires, c'est en l'état le seul levier disponible pour leur accorder une augmentation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité du Conseil, il est décidé de leur octroyer une augmentation de 150,00 € par/mois, le biais des heures supplémentaires, avec prise d'effet au 1^{er} Juillet 2011.

VII - Parking foyer :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il convient de prendre un arrêté sur l'interdiction de stationner aux véhicules dont le PTAC est supérieur à 5.5 T. Un panneau relatif à cette interdiction sera aussitôt posé sur le parking du foyer.

Le conseil approuve à l'unanimité.

VIII - Rentrée scolaire pour la garderie :

Concernant la garderie, Monsieur Roland SIRE demande que le dossier soit présenté aux parents et rendu pas ces derniers avant la fin de l'année scolaire, dossier relatif aux règles fixées lors d'un conseil précédant.

A ce jour, aucun dossier n'a été présenté par les parents.

Il convient de présenter une attestation de travail, et d'indiquer le responsable de l'enfant, ainsi que la personne habilitée à le récupérer à la sortie de l'Ecole.

Monsieur Roland SIRE demande que l'accès à la garderie ne soit pas autorisée aux parents qui n'auront pas rendu le dossier.

Le conseil approuve à l'unanimité.

IX - Création d'un poste (avancement de grade) HERNANDEZ José :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de créer un poste pour Monsieur HERNANDEZ José pour faire suite à un avancement de grade.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Il lui sera de surcroît demandé son calendrier d'activités pour l'été afin de l'inclure dans le lien Campenois.

X - Décision modificative n°2 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une décision modificative du budget 2011 concernant la comptabilité M49.

En effet, les sommes inscrites sur le budget ne sont pas suffisantes pour régler des factures.

Monsieur le Maire propose de :

- diminuer l'article 658, chapitre 65, d'un montant de 57 600 € et
- augmenter l'article 611, chapitre 011, d'un montant de 57 600 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces opérations.

Une délibération sera prise en ce sens.

XI - Délibération instituant le principe de la PVR (Participation Voirie et Réseaux) sur le territoire communal :

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de prendre une délibération instituant le principe de la Participation Voirie et Réseaux (PVR) sur le territoire communal comme suit :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1-2° d), L.332-11-1 et L.332-11-2 ;

Considérant que les articles précités autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;

Le Conseil Municipal décide :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L.332-11-1 et L.332-11-2 du code de l'urbanisme ;
- précise que la recette sera imputée au chapitre 13 (subventions d'investissement), article 1346 (participation pour voirie et réseaux) du budget.

Le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité.

Une délibération sera prise en ce sens.

XII - Délibération détermination du montant de la participation au fonctionnement de l'école de Campagne pour les enfants domiciliés sur les communes de Brenac, Fa, Saint Ferriol et Granes :

Madame Marie Sabine FOREST MUR informe le Conseil que le coût annuel par élèves est d'un montant de 778,20 €.

La participation des communes de Brenac, Fa, Saint Ferriol, Granes s'élève à ce jour à la somme de 350,00 € par enfant.

Actuellement sont scolarisé à Campagne : 9 enfants de Fa, 11 enfants de Brenac, 1 enfant de Saint Ferriol et 2 enfants de Granes.

Après en avoir débattu, il est décidé à l'unanimité de porter la participation des communes au titre du budget 2011 à 450 € par enfant.

Une délibération sera prise en ce sens.

XIII - Délibération sur l'aménagement des abords du cimetière de Madame. Dons et achats de terrain :

Dans le cadre de l'aménagement des abords du cimetière de Madame, les propriétaires ont donné leur accord pour céder une partie de leur terrain (386 m²) à titre gratuit pour régulariser le

chemin menant à la propriété de Monsieur Louis BRETON. Il s'agit de Messieurs SALASAR, GRILLERES et la famille IZARD. Par contre, s'agissant de la longe de terrain bordant le Chemin de Bellevue, la famille IZARD est d'accord pour céder à la Commune le terrain d'une superficie de 461 m² pour 2.000,00 €. Cette somme sera répartie entre les cinq copropriétaires. Une délibération sera prise en ce sens et l'acte de cession sera effectué en étude de Maître, TRONYO à ESPERAZA.

Une délibération sera prise en ce sens.

XIV - Questions diverses :

* Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur Marc IGLESIAS va se brancher au réseau assainissement de la commune. Les travaux de branchement seront réalisés par une entreprise de son choix, il n'aura à sa charge que le coût du branchement, qu'il convient de fixer.

Monsieur David FERNANDEZ demande que le coût fixé ne soit pas trop élevé, puisqu'il fait l'effort de se raccorder au réseau d'égout communal.

Madame Marie Sabine FOREST MUR indique qu'il convient d'être cohérent entre le coût du branchement eau et du branchement assainissement.

Monsieur Etienne MERVOYER propose un coût de 150,00 €.

Monsieur Stephen HAYTER indique que le coût de l'eau est plus cher que le coût de l'assainissement.

Sur la demande de Madame Marie Sabine FOREST MUR, il conviendra de voir le prix de l'assainissement au prochain budget, le prix du m³ étant trop bas.

Le prix du droit de raccordement au réseau d'eau est de 80,00 €.

Messieurs Philippe NEUVILLE et Stephen HAYTER demandent que le droit de branchement au réseau assainissement soit fixé à 150,00 €.

Monsieur Philippe NEUVILLE demande que soit vérifié si les travaux ont été effectués en conformité par l'entreprise choisie. Une délibération sera prise en ce sens.

* Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion d'information sur l'avenir bois énergie va se dérouler à BELCAIRE, dans les locaux de l'ancienne scierie MAUGARD, sous l'égide de l'Association AIRE, le vendredi 24 juin 2011, à partir de 16h30, suivie d'un pot de l'amitié.

Les membres du conseil intéressés sont invités à y participer.

Monsieur Roland SIRE s'y rendra.

* Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient d'embaucher un emploi aidé, afin de remplacer Madame Laurence FAVRY au LEP de QUILLAN, à partir de la prochaine rentrée scolaire.

La décision devrait être prise lors du prochain conseil.

* Concernant les travaux de la maternelle, les délais sont respectés, seul le séchage de la dalle devant recevoir le sol souple suscite quelques inquiétudes.

* Deux tables supplémentaires vont être placées à l'espace barbecue.

* Un devis va être demandé à l'Entreprise MARIN pour la réfection du toit de l'immeuble "El Khatari", loué à Monsieur Michel IGLESIAS.

* Concernant les travaux FACE, Trausannes et effacement du réseau électrique Avenue de la République, ces derniers ont été terminés dans les délais.

Une étude pour la réalisation des trottoirs de l'Avenue de la République va être réalisée par le Cabinet CETUR. Au préalable il conviendra de saisir la Société AXIOME afin d'effectuer

un relevé topographique du secteur.

* Monsieur Jérôme FERNANDEZ remercie Monsieur Roland SIRE et la stagiaire Madame Anne MALOIZEL, pour le travail effectué sur la mise à jour du fichier personnes âgées et handicapées.

* Monsieur David FERNANDEZ informe le conseil que des détritux importants ont été jetés dans et autour de la poubelle du parking pêcheur, entre autre un matelas. Monsieur le Maire répond que ce constat est récurrent et que les lundis matin, le premier travail des employés est de nettoyer tous les points de recyclage et autres.

* Monsieur David FERNANDEZ demande s'il serait possible de placer des radars pédagogiques (smille) aux entrées de Campagne (coût : 3 à 4.000,00 € par radars). L'idée est bonne, elle sera intégrée dans les travaux concernant le plateau ralentisseur qu'il est envisagé d'installer au droit du pont. Etude en cours Cabinet CETUR.

Après un tour de table, Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures 35 minutes.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Les Conseillers Municipaux

Le Maire

